

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABÉTISATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

DIRECTION DE LA PÉDAGOGIE ET
DE LA FORMATION CONTINUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

**GUIDE DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS DANS LA
MISE EN ŒUVRE DU PNAPAS**

Table des matières

1 ^{ère} PARTIE GENERALITES SUR L'ACCOMPAGNEMENT	3
2 ^e PARTIE	11
LA VISITE DE CLASSE.....	11
1. Avant l'observation de classe	11
2. Pendant l'observation de classe	11
3. Après l'observation de classe	12

Le présent guide décrit le processus de suivi et d'accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre du **Programme National d'Amélioration des Premiers Apprentissages Scolaires (PNAPAS)**.

Pour une appropriation des stratégies du PNAPAS par les enseignants qui place les apprenants au cœur du processus enseignement-apprentissage-évaluation, l'encadrement pédagogique doit évoluer vers un accompagnement pédagogique des enseignants.

1^{ère} PARTIE GENERALITES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

1- QUELQUES DÉFINITIONS

Accompagnement : L'accompagnement désigne une relation interpersonnelle de soutien, une relation d'aide, d'échanges et d'apprentissage.

Dans la mise en œuvre du PNAPAS, le modèle d'accompagnement choisi est **le mentorat**.

Le mentorat est un processus pédagogique dans lequel **une personne d'expérience (IEPP, IPC, IPPP, CPPP, DEP)** apporte du soutien ou de l'aide à un enseignant pour améliorer ses compétences professionnelles.

Le mentor ne doit pas adopter une **posture de censeur. Il doit être un accompagnateur**.

L'accompagnateur est :

- un facilitateur, un médiateur, un coach ;
- un intermédiaire entre le savoir à enseigner, les pratiques enseignantes et l'enseignant.

À cet effet, il doit :

- inspirer confiance à l'enseignant ;
- avoir une bonne maîtrise des méthodologies des disciplines, des contenus d'enseignement-apprentissage et des pratiques enseignantes afin d'aider les enseignants à mieux les appliquer.

2- LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les acteurs intervenant dans le dispositif de l'accompagnement en région sont :

- L'Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) Chef de Circonscription /CCA ;
- le Conseiller Pédagogique du Préscolaire et Primaire ;
- le Directeur d'École.

3- RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs doivent soutenir les enseignants dans la mise en œuvre des activités de lecture et de mathématiques y compris les activités de soutien aux apprentissages afin de garantir :

- le bon fonctionnement du programme (PNAPAS) ;
- l'amélioration des compétences des apprenants de façon durable.

Les rôles et responsabilités dévolus aux accompagnateurs sont :

Accompagnateur	Rôles et responsabilités
Le Directeur d'école préscolaire ou primaire (DEP)	- Soutenir les enseignants de l'école dans la mise en œuvre du PNAPAS ; - Organiser des réunions hebdomadaires relativement à la mise en œuvre du PNAPAS ; - Observer les pratiques de classe de chaque enseignant une fois par mois ; - Remonter à la hiérarchie (CPPP), les insuffisances des enseignants dans la mise en œuvre du PNAPAS.
Le Conseiller Pédagogique du Préscolaire et Primaire (CPPP)	- Soutenir les enseignants et les directeurs d'école de son secteur ; - Visiter au moins une fois par mois chaque école de son secteur pour observer les pratiques de classe des enseignants en lecture et en mathématiques dans le cadre du PNAPAS. - Traiter les données d'observation de classes chaque mois afin d'identifier les insuffisances des enseignants dans la mise en œuvre du programme de lecture et de mathématiques ; - Faire des rétroactions en organisant des journées pédagogiques trimestrielles pour assurer la formation continue des enseignants de son secteur ; - Organiser une réunion mensuelle avec les directeurs d'école de son secteur ; - Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre à l'IEPP ; - Assurer l'accompagnement à distance des enseignants (à partir de la plateforme PNAPAS ou via les réseaux sociaux (WhatsApp, télégram, ..).
IEPP	- Observer les pratiques de classe d'au moins un enseignant par secteur en lecture /soutien et en mathématiques/soutien une fois par trimestre ; - Analyser les données d'observation de classes et celles des CPPP pour identifier les besoins prioritaires de formation des enseignants et des CPPP de sa circonscription ; - Former les CPPP de sa circonscription avec l'appui des formateurs nationaux ;

	- Former les enseignants de sa circonscription à travers des ateliers de formations ; - Soutenir les enseignants et les accompagnateurs (DEP et CPPP) de sa circonscription. - Organiser des réunions bimestrielles avec les CPPP de sa circonscription ; - Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre à la DRENAET et à l'APFC.
--	---

4- ACTIVITÉS À MENER LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour un accompagnement pédagogique de proximité des enseignants, les activités suivantes sont à mener par l'accompagnateur :

- les visites de classe ;
- les réunions pédagogiques ;
- les classes critiques ;
- les journées pédagogiques ;
- l'atelier de formation.

a- Les visites de classe

Acteurs	Descriptif de la visite
Le DEP	- Planifier les visites de classe ; - Remplir la grille d'observations ; Au cours de cette activité, le DEP doit cibler : - l'environnement de travail (effectifs de la classe, matériel didactique) ; - l'assiduité et la ponctualité des apprenants et des enseignants ; - les contenus d'enseignement, l'application des méthodologies et des pratiques enseignantes. - Lors de l'entretien post visite, échanger avec l'enseignant visité sur les points forts de sa prestation et faire ressortir également les points à améliorer. Consigner ses remarques dans le cahier d'observations.
Le CPPP	- Planifier les visites de classe ; - Remplir la grille d'observations ; - Lors de l'entretien post visite, échanger avec l'enseignant visité sur les points forts de sa prestation et faire ressortir également les points à améliorer. Au cours de cette activité, le CPPP doit cibler : - l'environnement de travail (effectifs de la classe, matériel/outil didactique) ; - l'assiduité et la ponctualité des apprenants et des enseignants ;

	- la mise en œuvre des six (06) pratiques pédagogiques : trois (03) en lecture et trois (03) en mathématiques ; - les contenus d'enseignement, l'application des méthodologies et des pratiques enseignantes ; NB : Consigner ses remarques dans le cahier d'observations en vue des régulations prochaines.
L'IEPP- CC /CCA	L'accompagnateur de circonscription doit mener les actions suivantes : - planifier les visites de classe ; - Observer les pratiques de classe d'au moins un enseignant par secteur en lecture /soutien et en mathématiques/soutien une fois par trimestre ; - Lors de l'entretien post visite, échanger avec l'enseignant visité sur les points forts de sa prestation et faire ressortir également les points à améliorer. - échanger avec les CPPP sur leurs visites de classe. Les visites de classe de l'accompagnateur de circonscription doivent lui permettre de : - connaître le niveau de progression des écoles. - connaître les écoles qui sont confrontées à des défis (des défis tels que la taille des classes (effectifs), l'assiduité des élèves... - identifier les CPPP qui éprouvent des difficultés à réaliser l'accompagnement de leurs enseignants. - identifier les enseignants qui éprouvent des difficultés à maîtriser les contenus d'enseignement, à appliquer les méthodologies et les pratiques enseignantes. NB : Consigner ses remarques dans le cahier d'observations en vue des régulations prochaines.

b- Les réunions pédagogiques

Acteurs	Objectifs et descriptif de l'activité
Le DEP	Le DEP, accompagnateur de proximité, doit tenir des réunions hebdomadaires avec tous les enseignants de l'école en vue de /d' : ➤ Faire le bilan des activités réalisées pendant la semaine ; ➤ Identifier les difficultés rencontrées par les enseignants dans la mise en œuvre du PNAPAS ; ➤ S'assurer des progrès réalisés par les apprenants ; ➤ Rechercher les solutions pour la gestion des élèves en difficultés d'apprentissage ; ➤ Identifier les activités à mener pour trouver des solutions aux difficultés des enseignants ➤ Analyser les résultats d'apprentissage des élèves.

	Un rapport de réunion doit être rédigé conformément au canevas de rapportage des réunions hebdomadaires. Le DEP doit relever les points non-résolus afin d'en discuter avec l'accompagnateur du secteur (CPPP) lors de la prochaine réunion mensuelle. NB : -Jour des réunions : chaque vendredi après-midi après la récréation ; -Lieu : au sein de l'école -Animateur : le DEP. -Durée : 1 heure.
Le CPPP	Le CPPP, accompagnateur de secteur doit tenir des réunions mensuelles avec les directeurs d'écoles en vue de faire ressortir : - le nombre de visites pédagogiques réalisées ; - le nombre de réunions hebdomadaires tenues ; - le nombre d'enseignants (hommes et femmes) appliquant correctement les méthodologies ; - le nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les trois (03) pratiques enseignantes en lecture ; - le nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les trois (03) pratiques enseignantes en mathématiques ; - Le nombre d'apprenants (filles et garçons) ayant réalisé des progrès. Les échanges avec les DEP doivent porter sur: - les progrès enregistrés par les enseignants et les apprenants pendant la mise en œuvre du programme ; - la disponibilité des ressources pédagogiques ; - la mise en œuvre des activités pédagogiques (développement de compétences et soutien aux apprentissages) ; - l'application des pratiques enseignantes en lecture et en mathématiques ; - le fonctionnement des communautés d'apprentissages ; - la résolution des difficultés liées à la mise en œuvre des pratiques enseignantes. - L'analyse des données du test ASER s'il y en a eu dans le mois. - Un rapport de réunion doit être rédigé par le CPPP en utilisant le canevas de rapportage des réunions mensuelles et transmis à l'IEPP. NB : Lieu : au sein de chaque secteur pédagogique (en dehors des heures de cours) ; - Durée : 1h30 ; - Animateur : CPPP

L'IEPP-CC /CCA	L'IEPP - CC /CCA, accompagnateur de circonscription doit tenir des réunions bimestrielles avec les CPPP en vue de/d': -analyser des rapports mensuels de réunions des CPPP ; -analyser les fiches de synthèse ; -identifier les difficultés des enseignants ; -identifier les besoins de formation. Un rapport de réunion doit être rédigé en utilisant le canevas de rapportage des réunions bimestrielles et transmis à la DRENA et à l'APFC prenant en compte les points suivants : - les pratiques enseignantes en lecture et en mathématiques ; - les effets des pratiques enseignantes sur le rendement des apprenants ; - les journées pédagogiques du mois ; - les difficultés non résolues ; - les succès enregistrés pendant la mise en œuvre du programme ; - la liste de présence. NB : -Lieu : l'inspection ou un secteur pour plus de proximité ; -Durée : 2h ; -Animateur : l'IEPP
----------------------------------	--

c- Les classes critiques

Le DEP est chargé d'organiser une classe critique avec tous les enseignants de l'école **chaque trimestre**, en s'inspirant des rapports des réunions hebdomadaires et des bulletins de visite de classe pour déterminer le thème de la classe critique.

Cette classe critique doit permettre de :

- trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les enseignants;
- faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

d- Les journées pédagogiques

Le CPPP est chargé d'organiser une journée pédagogique avec tous les enseignants et les directeurs des écoles de son secteur pédagogique **chaque trimestre**, en s'inspirant des rapports de synthèse des réunions mensuelles et des bulletins de visite pour déterminer le thème de la journée pédagogique.

Cette journée doit permettre de :

- trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les enseignants;
- faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

Les IPC et IPPP doivent soutenir les CPPP dans les journées pédagogiques trimestrielles lorsqu'ils sont sollicités.

e- L'atelier de formation

L'IEPP est chargé d'organiser un atelier de formation avec tous les enseignants, en s'inspirant des rapports des réunions bimestrielles et des bulletins de visite de classe pour déterminer le thème de l'atelier. L'IEPP doit faire au moins **deux (02) ateliers au cours de l'année scolaire**.

Ledit atelier doit permettre de :

- trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les enseignants dans leurs pratiques;
- faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

5- LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Acteurs	Les documents de suivi	
	Développement des compétences	Soutien aux apprentissages
L'Enseignant	- La fiche de réflexion hebdomadaire sur mes pratiques de classe en lecture et en mathématiques;	- Le plan de session hebdomadaire; - La fiche de progression des élèves; - La fiche de présence des élèves; - La fiche des résultats des tests ASER.
	-La grille d'observation de séances de mathématiques et de lecture (pour en prendre connaissance).	
Le DEP	- Le planning des observations de classe élaboré par le Directeur d'école. - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture et en mathématiques.	- Les fiches de progression des élèves. - La fiche de synthèse des résultats des tests ASER (Fiche école).
	-Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture. -Les fiches des rapports des réunions hebdomadaires/le canevas de rapport des réunions. -La liste de présence de réunion.	
Le CPPP	- Le planning des observations de classe élaboré par le CPPP.	- La fiche de synthèse des résultats des tests ASER (Fiche secteur).

	- La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture et en mathématiques.	
	- Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture. - Les fiches des rapports des réunions mensuelles/le canevas de rapport des réunions mensuelles. - Le rapport de synthèse des observations de classe. - La liste de présence de réunion.	
L'IEPP	- Le planning des observations de classe élaboré par l'IEPP. - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture et en mathématiques élaborée par les CPPP. - Les fiches des rapports des réunions bimestrielles.	- Les fiches des rapports des réunions bimestrielles.
	- Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture. - Les fiches des rapports des réunions bimestrielles/le canevas de rapport des réunions bimestrielles. - Le rapport de synthèse des observations de classe. - La liste de présence de réunion.	

LA VISITE DE CLASSE

La visite de classe comprend trois grands moments :

- Avant l'observation de classe ;
- Pendant l'observation de classe ;
- Après l'observation de classe.

1. Avant l'observation de classe

L'encadreur doit apprêter tous les documents indispensables à l'observation de classe et à l'organisation de l'entretien (emploi du temps, progression, programmes éducatifs et guide d'exécution, manuel scolaire officiel, grilles d'observation...).

L'encadreur pédagogique, **une fois dans l'école**, doit :

- présenter les civilités au Directeur d'école ;
- solliciter un bureau pour l'entretien post activité pour garantir la confidentialité de l'échange ;
- demander au Directeur de faire appel à l'enseignant à visiter ;
- échanger avec l'enseignant pour le rassurer et lui expliquer la nature de l'activité à faire (la matière, un apprentissage, une évaluation, un soutien, etc.) ;
- prendre connaissance des fiches de séance ;
- demander à l'enseignant de rejoindre sa salle de classe ;
- se faire accompagner par le Directeur dans la salle de classe.

2. Pendant l'observation de classe

L'encadreur pédagogique, **une fois dans la classe**, doit :

- s'installer au fond de la classe ;
- éviter de se déplacer dans la salle de classe (sauf si nécessaire) ;
- observer la séance jusqu'à la fin sans interrompre l'enseignant ;
- prendre des notes en portant l'attention sur les éléments de la grille d'observation (la participation des élèves, l'utilisation du tableau, la prestance de l'enseignant, la tonalité de la voix, le respect de la syntaxe, l'exploitation des supports pédagogiques et didactiques, l'exactitude du contenu enseigné, ...)
- observer les auxiliaires pédagogiques et les cahiers des élèves à la fin de la séance ;

3. Après l'observation de classe

Après l'observation de classe, l'encadreur pédagogique doit organiser l'entretien **post-observation** qui comporte trois étapes : **la préparation de l'entretien, la conduite de l'entretien et les civilités de sortie.**

3.1 La préparation de l'entretien.

- Organiser ses prises de notes autour des grandes fonctions de l'enseignant en tenant compte des aspects positifs et des aspects à améliorer ;
- Prévoir des suggestions et des recommandations.

3.2 La conduite de l'entretien.

3.2.1 Postures de l'accompagnateur et de l'enseignant

Lors de l'entretien qui suit l'observation d'une séance de classe, l'accompagnateur et l'enseignant doivent adopter des postures favorisant un échange professionnel constructif.

L'accompagnateur doit être : - Bienveillant : mettre l'enseignant en confiance et valoriser ses points forts. - Objectif : s'appuyer sur des faits observés et non sur des impressions. - À l'écoute : permettre à l'enseignant d'expliquer ses choix pédagogiques. - Respectueux : éviter les jugements de valeur et reconnaître les efforts fournis. - Facilitateur : aider l'enseignant à identifier des pistes d'amélioration. - Professionnel : conduire l'entretien avec tact, discrétion et équité.	L'enseignant doit être : - Disponible au dialogue : participer activement aux échanges. - Réceptif : accueillir les observations et les conseils avec ouverture d'esprit et prendre des notes dans son cahier d'observation. - Réflexif : analyser sa pratique avec objectivité. - Argumentatif : expliquer ses choix pédagogiques en s'appuyant sur le contexte de la classe. - Respectueux : écouter l'évaluateur sans attitude défensive. - Engagé dans l'amélioration continue : envisager les ajustements nécessaires pour renforcer l'efficacité de ses enseignements.
---	---

NB : L'encadreur doit viser les auxiliaires pédagogiques (cahier d'observation, cahier journal ...).

3.2.2 Déroulé de l'entretien

➤ Le cadrage

Mettre en confiance l'enseignant et décliner les différentes étapes de l'entretien que sont : l'auto-analyse, l'analyse et recommandations de l'accompagnateur.

➤ L'autoanalyse

Donner la parole à l'enseignant pour son auto-analyse (satisfactions, difficultés et impression générale sur sa prestation).

➤ L'analyse et recommandations de l'accompagnateur

- Présenter d'abord à l'enseignant les aspects positifs de sa prestation ;
- Présenter également les aspects à améliorer ;
- Procéder par un questionnement approprié pour amener l'enseignant à toucher du doigt ses difficultés ;
- Donner les recommandations à l'enseignant ;
- Redonner la parole à l'enseignant pour résumer les recommandations et envisager les perspectives.
- Faire la synthèse de l'entretien et donner des conseils pour la prise en compte des observations ;
- Faire l'appréciation générale de la prestation et mettre fin à l'entretien.

3.3 Les civilités de sortie

- Demander à l'enseignant de signer le bulletin de visite de classe après lecture ;
- Informer le Directeur d'école des besoins éventuels de l'enseignant en vue de son suivi.

NB : Toutes les personnes ayant observé la prestation de l'enseignant participent à l'entretien.

En résumé, l'entretien post-observation doit être un moment d'échanges professionnels, de réflexion partagée et d'accompagnement, et non un procès.

L'objectif principal est l'amélioration de la qualité des apprentissages des apprenants.